

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**EHPAD DE DOMART-EN-PONTHIEU**

**Décision n° 2025-70**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

**Vu** le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L. 315-7, D. 315-67 et suivants ;

**Vu** la Convention de Direction commune signée le 21 décembre 2021 entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

**Vu** le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

**Vu** le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée par le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 18 décembre 2023 nommant Lucille ELOY en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la Note de service n°88/2023 du 06 octobre 2023 et la Note de service n°01/2024 du 02 janvier 2024 relative à la prise de fonction de Mme Lucille ELOY en qualité d'Adjointe au Délégué du CH de Doullens et Directrice Déléguée de la Résidence EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 16 décembre 2024 nommant Mme Isaline DARDARD en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Vu** la Décision du 21 janvier 2019 nommant Mme Claire SINGER, Adjoint des Cadres à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision n°62/2025 de M. Didier RENAUT relative à la délégation de signature de la Direction Générale de la Direction commune constituée entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

Vu l'Organigramme de la Direction commune entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, du CHI Montdidier Roye et de l'EHPAD de Domart en Ponthieu.

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières ci-dessous. Le délégataire peut également soumettre au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint, tout dossier relevant de son domaine délégué qui nécessiterait un examen spécifique ou justifierait d'un visa par ses soins.

### Article 2 - Délégataire

Alinéa 1 : Délégation permanente est donnée à :

Mme Lucille ELOY, Directrice Déléguée, et Mme Isaline DARDARD, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche de l'établissement à l'exception des actes suivants :

#### **Mesures d'ordre financier et économique**

- Contrats d'emprunts ;
- Actes de disposition concernant le patrimoine de l'établissement.

#### **Mesures relatives à la gestion des personnels**

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes ;
- Les Notes de service à portée générale qui ont vocation à intégrer le Règlement intérieur ;
- Décisions relatives aux créations, aux transformations ou aux suppressions des emplois médicaux ;
- Décisions relatives au recrutement ou à la fin de fonction des cadres de direction ;
- Décisions de création de poste de cadre administratif, soignant, techniques, logistique ou médico-technique ;
- Décisions relatives à l'engagement des procédures disciplinaires concernant le personnel médical, les cadres de direction, l'encadrement supérieur ;
- Décisions relevant de la gestion des logements de direction ;
- Décisions relatives aux achats et aux affectations des véhicules confiés aux personnels de direction.

#### **Mesures relatives aux contentieux**

Les actes concernant le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI Montdidier Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu qui introduisent un contentieux devant les instances compétentes.

#### **Mesures concernant les courriers et correspondances**

Les courriers et correspondances adressés aux autorités nationales et aux élus.

Alinéa 3 : en cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité de Mme Lucille ELOY, Directrice Déléguée, et de Mme Isaline DARDARD, Directrice Adjointe, délégation de signature est donnée à Mme Claire SINGER, Adjoint des Cadres au sein de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à l'effet de signer les actes, correspondances et documents suivants :

R.  
ID CE CS

- Les bons de commande et devis d'un montant inférieur à 1500 euros
- Les contrats d'une durée inférieure à 1 mois ainsi que les attestations courantes (FranceTravail, Certificats de Travail)
- Les conventions de stage
- Les plannings
- Les pièces d'état civil et le transport de corps sans mise en bière
- Après constatation du service fait, les bordereaux de mandats et titres de recettes

La signature du délégataire devra être précédée de la mention « Pour le Directeur Général du CHU Amiens-Picardie, et par délégation » et préciser les fonctions, nom et prénom du signataire.

### **Article 3 - Effet et publicité**

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance du CHU Amiens-Picardie et du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, et transmise au Comptable de l'établissement.

Fait à Amiens, le 06 juin 2025.

Le Directeur Général

Didier RENAUT



La Directrice Déléguée

Lucille ELOY

A blue ink signature of Lucille Eloy, consisting of several overlapping horizontal strokes.

La Directrice Adjointe

Isaline DARDARD

A black ink signature of Isaline Dardard, featuring a long horizontal stroke with a smaller signature above it.

L'Adjoint des Cadres

Claire SINGER

A black ink signature of Claire Singer, showing a stylized 'C' followed by a series of loops and a final vertical stroke.